

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 01.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Attribution des marchés de travaux d'aménagement du lotissement « rue du Nord » -

Après une première consultation déclarée infructueuse, n'ayant reçu aucune offre, nous avons relancé une consultation, accompagnés du bureau Infra VRD. Nous avons reçu 3 offres et la commission d'appel d'offres s'est réunie ce 27 novembre pour entendre le rapport d'analyses présenté par INFRA VRD.

Pour mémoire, l'estimation était de 160 091.78 € HT.

Après avoir contrôlé la conformité des offres et après analyse de celles-ci au vu du cahier des charges du dossier de consultation, après avoir entendu le rapport de la CAO, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise THOMAS & FILS d'un montant de 136 197.40 € HT et de retenir le classement suivant :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

1. SARL THOMAS & FILS
2. LEHODEY TP (167 807.57 € HT)
3. EUROVIA (198 393 € HT)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 03.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Avenant n°1 au marché de MO pour le projet de Maison M@nche Services/agence postale -

Ce projet ayant évolué depuis sa première réflexion et estimation de l'enveloppe financière, les frais de maîtrise d'œuvre s'en trouvent révisés. La mission de MO attribuée au cabinet de Mme LEROUXEL par délibération du 16/03/2023, prévoyait une estimation de travaux de 260 000 € HT et une mission de maîtrise d'œuvre alors de 32 680 € HT.

Compte tenu de la révision de l'estimation globale du projet, portée à la somme de 360 000 €, la mission de MO se trouve portée à la somme de 45 200 € HT.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir débattu, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant proposé par le cabinet d'architecte de Madame Lerouxel et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 04.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Demande de subvention au titre du Fonds vert pour le projet de Maison M@nche Services/agence postale -

Pour ce dossier, il est à noter, que la préfecture nous avait informé avoir reporté notre demande de subvention au titre de la DETR pour l'année 2024, tout en mettant ce dossier en « prioritaire ». Après de nouveaux échanges entre Monsieur le Maire et Monsieur le sous-préfet, ce dossier a été décidé d'être retenu au titre du Fonds vert. Une nouvelle demande de subvention a donc été déposée en urgence dans ce cadre-là, en s'appuyant sur le nouvel estimatif global des travaux. L'aide demandée au titre du Fonds Vert s'élève à la somme de 241 238 € pour un projet global d'investissement présenté pour la somme de 536 085.11 € HT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montage financier et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette demande de subvention.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire, François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 05.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Avenant n°1 au marché de MO pour le projet de Rénovation thermique et création de 7 logements dans la « Maison Rougeot » -

Le projet de rénovation thermique et création de 7 logements locatifs a connu des révisions de montants d'enveloppe globale du coût des travaux.

Le cabinet d'architectes retenu Monsieur Fournier, par délibération du 16/03/2023, prévoyait un coût des travaux de 700 000 € HT et un montant de maîtrise d'œuvre de 75 250 € HT.

Compte tenu de révision du coût global des travaux, porté à 820 809 € HT, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au marché de MO d'un montant de 12 382.91 € HT, portant ainsi le coût de la mission MO à la somme de 87 632.91 € HT.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Ref. 06.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Vote des prix de vente des lots du lotissement de la « Jeannerie II » -

Jean-Pierre Legoubey présente ce sujet. Les travaux de viabilisation du lotissement de la Jeannerie 2 sont en cours.

A ce stade, les terrains destinés à la vente pour des terrains à bâtir pourront être prochainement proposés à la vente et il appartient au conseil municipal d'en fixer le prix.

Pour mémoire, nous aurons 10 lots à vendre.

L'approche financière de ce projet est la suivante :

- 10 lots à vendre
- L'assiette de terrain pour les résidences seniors âge & vie
- 13 logements locatifs portés par la SA HLM

Côté dépenses :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

- MO, Mr LAQUAINE = 37 736 € HT
- SPS, Qualiconsult = 1 575 € HT
- GEOMAT = 9 720 € HT
- SDEM = 12 480 € HT
- Acquisition des parcelles « Saussey » = 60 000 €
- Constat affichage PA huissier = 699 €
- Etudes de sols Fondouest = 1 550 € HT
- Marché de travaux lot 1 LEHODEY TP = 665 654.07 € HT
- Marché de travaux lot 2 VALLOIS = 87 814.79 € HT

TOTAL DEPENSES = 877 228.86 € HT

Côté recettes :

- Vente du terrain à âge & vie = 60 000 €
- Contrat de pôle Département = 94 282 € (notifié ce jour par courrier)

TOTAL RECETTES, hors vente des 10 lots = 154 282 €

Soit un différentiel entre dépenses et recettes, avant la vente des 10 lots = 722 946.86 €

Considérant les 10 lots suivants à vendre :

- Lot 1 = 560.49 m²
- Lot 2 = 574.24 m²
- Lot 3 = 490.83 m²
- Lot 4 = 524.46 m²
- Lot 5 = 514.87 m²
- Lot 7 = 467.40 m²
- Lot 8 = 465.52 m²
- Lot 9 = 369.41 m²
- Lot 10 = 510.07 m²
- Lot 11 = 490.71 m²

Soit un total surface à vendre = 4 968 m²

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (2 abstentions Valérie Laisney et Gaëtan Coenen) de fixer le prix de vente à 160 €/m² et d'en confier à la vente à l'étude de Maître Fleuret, à l'agence immobilière Faudais de Gouville s/mer et à l'étude de Maître Fonty à Agon-Coutainville, qui avait permis à la commune d'acquérir les terrains aux consorts Saussey compte tenu des héritiers très difficiles à retrouver.

Les personnes intéressées, déjà inscrits sur la liste d'attente enregistrés en mairie, seront contactées pour les informer de cette prochaine mise en vente en leur précisant les agences, étant entendu que le bornage définitif des lots n'est pas encore réalisé.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 07.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Tour de Normandie cycliste féminin 2025 –

Il est proposé au conseil municipal de se positionner pour le Tour 2025 en « ville départ » moyennant la participation financière de 15 000 €. C'est une quinzaine de stands mis à disposition des partenaires et de la ville d'accueil, sans oublier le car-podium pour la présentation des équipes. La ville-départ pourra faire la promotion de ses associations, commerces et mettre en valeur les forces vives et touristiques de sa commune.

C'est aussi la présence d'une centaine d'écoliers de la commune qui seront conviés à réviser les bonnes pratiques à vélo, sur la route, avec sa piste vélo et ses animateurs.

Après en avoir débattu et entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de se positionner en ville départ pour l'année 2025.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 08.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Remplacement du chauffe-eau des sanitaires du camping –

Un des chauffe eaux des sanitaires du camping est HS et il appartient de le remplacer avant la prochaine saison. Pour cela, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise FOUCHARD d'un montant de 10 794.35 € HT, soit 12 953.22 € TTC

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Ref. 09.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Changement de l'équipement frigorifique de la salle des fêtes de Gouville s/mer –

La chambre froide du bar de la salle des fêtes est elle aussi défectueuse. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis pour l'intervention nécessaire de Froid Climatisation Montaigne d'un montant de 3 469.41 € HT, soit 4 163.29 € TTC

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Ref. 10.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Acquisition de la parcelle cadastrée AY 164 –

Pour sécuriser le carrefour du Chemin du Mielleret / rue de Linverville, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition de la parcelle cadastrée AY 164, d'une contenance de 0a 14ca et appartenant à Madame De LA HAYE, au prix de 150 €/m² soit pour la somme de 2 100 €, les frais s'entendant à la charge de la commune et le Notaire de la venderesse est Maître Fonty à Agon Coutainville.

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer l'acte et toutes les pièces se rapportant à la transaction.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Ref. 11.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Virements de crédits sur le budget « camping » -

Suite à l'utilisation de la ligne de trésorerie du Camping impliquant le paiement d'agios sur la période du 2^e, 3^e et début du 4^e trimestre 23, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du virement de crédits suivant afin de pallier au dépassement de crédits budgétaires sur le cpte D. 6615, à savoir :

- | | |
|---|-----------|
| - du Cpte D. 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement | - 1 300 € |
| - au Cpte D. 6615 – Intérêts c/ courants, dépôts | + 1 300 € |

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 12.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Budget Commune : Provisions sur créances -

Après avoir pris connaissance du mail de Mme CHAPELAIN en date du 21 juillet 23 nous demandant d'inscrire la somme de 464 € sur le Cpte D. 6817 du budget primitif 2023 de la Commune au titre des provisions sur créances prises en charge depuis plus de 2 ans et non encore recouvrés à ce jour, le Conseil Municipal décide à l'unanimité du virement de crédit suivant :

- au Cpte D. 6541 – Créances admises en non-valeur - 464 €
- au Cpte D. 6817 – Dotation aux dépréciations des actifs circulants + 464 €

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 13.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Remboursement frais avancés par Mr David LORIMIER -

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour rembourser notre cantinier, Mr David LORIMIER, pour ses frais avancés pour le petit déjeuner des Pompiers le dimanche 5 novembre dernier dont le montant s'élève à la somme de 40.33 €.

Mr LORIMIER ayant dû aller au magasin Carrefour City à Coutances qui était le seul magasin ouvert.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 14.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - **Rétrocession de la voirie du lotissement Jean Godefroy** -

Le conseil municipal avait acté ce transfert par délibération du 26/09/2022 en demandant à Maître Fleuret de se charger de la préparation de l'acte. Considérant que le dossier privé du lotissement a été suivi par l'étude de Maître Fonty, Maître Fleuret demande que cet acte soit également confié à Maître Fonty.

Le conseil municipal donne son plein accord pour autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte par devant Maître Fonty et toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 15.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Cession de terrain à Anneville sur mer –

Par délibération du 8/11/2022 le conseil municipal avait accepté l'échange de terrains (ZB 257-258 issues de ZB 132 contre ZB 261 issu de ZB 131) avec Mr Allais et Mme Postel, permettant de réaliser l'accès commun pour eux et pour le terrain communal destiné à la vente pour construction. La signature de l'acte en l'étude de Maître Allix aurait donc dû déjà être réalisée, mais Mr Allais et Mme Postel demandent qu'une condition soit précisée, prévoyant que le futur terrain que la commune proposera à la vente ne prévoit qu'une seule construction.

Le conseil municipal accepte cette condition et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENNE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 16.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Acquisition de terrains à Servigny et aménagement d'extension de réseaux –

- Dans le cadre des futures constructions prévues sur les terrains cadastrés A708-709-331-353, le conseil municipal, pour élargir le chemin d'accès, décide à l'unanimité d'acquérir à l'euro symbolique les deux petites bandes cadastrées A 711 et 712, appartenant à Monsieur Michel Lemièrre, et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte par devant Maître Fonty et prendre en charge les frais d'acte

Par ailleurs, dans le cadre de ce même projet de constructions, le conseil municipal s'engage à assurer les nécessaires extensions de réseau au droit de ces parcelles sur le chemin communal dit « impasse du Village Galliot ». L'extension électrique ayant déjà été acceptée moyennant une participation communal au SDEM de 1 210 €. Pour l'eau potable et l'assainissement, nous avons reçu les devis de la SAUR représentant les sommes de 9 549.69 € HT pour l'assainissement et 18 916.99 € HT pour l'eau potable, soit un total de 28 466.68 € HT, 34 160.01 € TTC. Le conseil municipal accepte le montage suivant :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

- Les propriétaires des 3 futures constructions concernées entendent participer à hauteur de 2 000 € / terrain, soit pour la somme de 6 000 €
- Pour la partie eau potable, la commune va solliciter, avec la SAUR, le Sdeau pour la prise en charge de cette extension d'un montant de 18 916.99 € HT
- Pour la partie assainissement, la somme sera à régler sur le budget assainissement

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'ensemble des devis et le montage financier présenté.

La commune sollicitera la SAUR pour faire la demande auprès du Sdeau pour la partie d'extension du réseau d'eau potable qui pourrait alors venir en déduction de la dépense globale par la commune. Si le Sdeau refuse de prendre en charge cette extension du réseau d'eau potable, la dépense complète sera à la charge de la commune (déduite de la participation des propriétaires à hauteur de 6 000 €)

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents
Certifié exécutoire,
Le Maire,
François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Ref. 17.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Remise sur le loyer commercial de Madame Delphine LAJOYE fleuriste –

Compte tenu de grandes difficultés économiques que traverse Madame Lajoie, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide à l'unanimité de lui accorder une remise de 200 € le temps de ces difficultés estimées à une durée maximale de 6 mois et de réviser son loyer actuel de 828 €/mois à 628 €/mois à compter du 01/12/2023, soit jusqu'au 31/05/2024

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Réf. 18.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Approbation de l'avenant de convention de mutualisation du logiciel métier pour l'instruction des dossiers d'urbanisme –

Blainville s/mer n'étant plus commune instructeur, il appartient à toutes les autres communes instructrices d'approuver l'avenant à la convention, et d'accepter la répartition financière en l'occurrence un montant de 2 069.07 € pour la commune de Gouville sur mer pour l'année 2023. Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Legoubey, le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant à la convention de mutualisation proposée par CMB et les modalités financières liées à la répartition des dépenses.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces inhérentes.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Ref. 19.29/11/2023

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Mise en place d'un système de ventilation dans l'extension de la salle des fêtes de Gouville s/mer –

Après avoir entendu l'exposé d'Yves Gosselin et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter le devis de YESSSS d'un montant de 1 684.69 € HT, soit 2 021.63 € TTC pour la fourniture de ce matériel pour ventiler le local de stockage ; ces travaux seront réalisés en régie.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 20.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - Travaux de bornage du futur lotissement de Boisroger –

Afin de poursuivre les futurs aménagements de ce projet, le conseil municipal décide d'accepter le devis de GEOMAT d'un montant de 2 350 € HT, soit 2 820 € TTC pour la mission de bornage de limite de propriété qui n'a pas été réalisé et qui est nécessaire aux avancées des études préalables.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DÉPARTEMENT

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Manche

DE LA COMMUNE NOUVELLE DE GOUVILLE SUR MER

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
27	27	23

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS

Et le vingt neuf

Date de convocation
20/11/2023

A 20 heures 30, le conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de la salle de conseil municipal de Gouville s/mer sous la présidence de Monsieur François LEGRAS, Maire

Date d'affichage
01/12/2023

Présents : Gisèle ALEXANDRE, Christophe BOURGEOT, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Stéphanie GODEFROY, Yves GOSSELIN, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Manuel RIVET

Réf. 02.29/11/2023

Excusés : Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE

Pouvoirs : Gaëtan COENEN ayant donné pouvoir à V. LAISNEY
Béatrice GOSSELIN ayant donné pouvoir à J.P. LEGOUBEY
Delphine HARENG ayant donné pouvoir à C. BOURGEOT
Sandrine LEJEUNE ayant donné pouvoir à P. DUBOSCQ
Stéphanie POTET ayant donné pouvoir à D. LAURENT

Secrétaire : Jean LAMY

Objet de la délibération : - TARIFS 2024 -

CIMETIERE DE GOUVILLE, LINVERVILLE et MONTCARVILLE	
CONCESSIONS	
Concessions cinquantenaires	420.00 €
Concessions trentenaires	310.00 €
Case urne : terrain nu, emplacement au sol	230.00 €
Cavurnes / Colombariums (50 ans)	1030.00 (800+230 de concession)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

CIMETIERE DE BOISROGER	
Concessions cinquantenaires	420.00 €
Concessions trentenaires	310.00 €
Cavernes / Colombariums (50 ans)	1030.00 (800+230 de concession)
CIMETIERE DE MONTSURVENT	
Concessions cinquantenaires	420.00 €
Concessions trentenaires	310.00 €
Case urne : terrain nu, emplacement au sol	230.00 €
Cavernes / Colombariums (50 ans)	1030.00 (800+230 de concession)
CIMETIETIERE DE SERVIGNY	
Concessions cinquantenaires	420.00 €
Concessions trentenaires	310.00 €
Case Columbarium 30 ans	620.00 € (500 + 120 de concession)
Case Columbarium 50 ans	1030.00 (800+230 de concession)
NOUVEAU CIMETIERE D'ANNEVILLE SUR MER	
Caverne + concession 50 ans	1030.00 (800+230 de concession)
Caveau 1 place + concession 50 Ans	1420.00 € (1000 + 420 de concession)
Caveau 2 places + concession 50 ans	2720.00 € (2300 + 420 de concession)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

SALLE DES FETES DE GOUVILLE SUR MER (capacité d'accueil 250 personnes)	
Sociétés Locales	
Bal, banquets, repas dansants	236.00 €
Repas de famille	216.00 €
2e jour	113.00 €
Concours, Loto, Vin d'honneurs	113.00 €
Hors Commune Nouvelle	
Banquets, repas dansants, repas de famille	350.00 €
2e jour	169.00 €
Locations réservées aux gens de la Commune Nouvelle	
Tables (à l'unité)	5.30 €
Chaises (à l'unité)	1.00 €
Couverts	1.00 €
Couverts (Stés Locales)	0.20 €

Pour la salle de fêtes : charges d'électricité et de chauffage suivant les relevés de compteur = 0,45 € le kw + forfait ménage de 4 h smic/horaire pour les repas de famille et 8 h smic/horaire pour les banquets et repas dansants (tarif horaire en fonction de la revalorisation annuelle du montant du smic horaire)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

SALLE DE LA FILATURE (GOUVILLE SUR MER)	
Vin d'honneur	154.00 €
Stages animations	164.00 €
Révision du coût du KWh	0.45 €
Réservation / acompte	50%

SALLE DE L'AMITIE GOUVILLE SUR MER (capacité d'accueil de 60 personnes)	
Soirée (du 01/04 au 30/10)	190.00€
Soirée (du 01/11 au 31/03)	257.00 €
Révision du coût du KWh	0.45 €
Réservation / acompte	50%

La location se fait seulement aux personnes de connaissance, sur demande écrite, et sur accord du Maire.

SALLE DE CONVIVIALITE DE BOISROGER (capacité d'accueil de 50 personnes)	
Commune Nouvelle	164.00 €
Hors Commune Nouvelle	226.00 €
Soirée ou exposition	82.00 €
Location de vaisselle	1.00 €
Ménage	(suivant smic horaire, à voir en janvier)
Révision du coût du KWh	0.45 €
Caution	150.00 €
Réservation	50 %

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

	Hiver	Eté
Personne hors-commune nouvelle (weekend)	432.00 € (chauffage compris)	370.00 €
Personne de la commune nouvelle (weekend)	267.00 € (chauffage compris)	206.00 €
Personne hors-commune / journée ou soirée	206.00 € (chauffage compris)	206.00 €
Association de la commune	133.00 € (chauffage compris)	82.00 €
Chèque de caution		
Electricité		
Réservation / acomptes		

- * Pour les Associations de la commune : Gratuité une fois par an.
- * Le Comité des Fêtes de Montsurvent, pour l'Arbre de Noël aura une gratuité de plus.
- * Pour les 2^e, 3^e, 4^e et plus d'utilisation de la Salle des Fêtes par les Associations de la commune, les tarifs seront l'été de 60 € et l'hiver de 100 €

SALLE DE REUNION DE SERVIGNY	
Réservée aux habitants de Servigny	61.00 €
Révision du coût du kWh	0.45 €
Réservation / acompte	50%
Caution	100.00 €
SALLE DE CONVIVIALITE D'ANNEVILLE SUR MER	
Vendredi au Lundi	236.00 €
Acompte de réservation	50.00 €

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le
 et publication ou notification
 du

Caution	700.00 €
Révision du coût du KWh	0.45 € le Kwh
Forfait ménage suivant la propreté	60.00 €
HALLE DU MOULIN	
Vin d'honneur	154.00 €
Site entier pour évènement familial festif (Eau et électricité incluse)	309.00 €
Visite du Moulin	
Adulte	2.50 €
groupe adultes de + 10 pers	2.00 €
enfant de 6 à 18 ans	1.50 €
enfant de 6 à 18 ans pour groupe de + de 10 enfants et un encadrant gratuit pour 10 enfants	1.00 €
Vente farine fabriquée au moulin	
- Farine en vrac (pour les boulangers) le kg	1.00 €
- sachet farine 1kg visiteurs du moulin	3.50 €
- farine complète en vrac pour animaux le kg (sur base prix du blé)	0.20 €
- farine de son le kg	0.15 €

LOCATION TERRAIN CABINE DE PLAGE (au 1er août 2024)	
Terrain cabine de plage	175.00 €
CIRQUES	

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Tarif / Jour pour les grands cirques (à partir de 4 véhicules)	51.00 €
Tarif / Jour pour les petits cirques (jusqu'à 3 véhicules)	20.00 €

CAMPING	
A la journée	
Emplacement (voiture comprise)	8.20 €
Campeur (taxe de séjour en supplément)	6.10 €
Enfant de - 13 ans	4.20 €
Animaux	6.60 €
Electricité	6.10 €
Tente supplémentaire	5.10 €
Véhicule ou bateau supplémentaire	8.70 €
Emplacement pour 1 an (taxe de séjour en supplément) dont 45 € d'ordures ménagères	1920.00 €
Forfait caravane 7 mois (taxe de séjour en supplément)	1684.00 €
Hors saison (par jour garage mort)	4.10 €
En saison (par jour) du 1/7 au 31/08	25.70 €
Forfait camping-car (camping) taxe de séjour en plus	22.60 €

Réduction de 20% pour location entre la date d'ouverture et le 14 juin et du 1^{er} septembre à la fermeture

BORNE CAMPING-CAR	
Borne camping-car (taxe de séjour comprise)	13.00 €

PHOTOCOPIES EN REGIE	
Photocopie noir et blanc	0.40 €

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du

Photocopie couleur	1.00 €
--------------------	--------

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	
étant entendu que chaque association et EPCI (office du tourisme et médiathèque) bénéficient de 500 copies en noir et blanc gratuites	
Photocopie noir et blanc	0.05 €
Photocopies couleur	0.41 €

PHOTOCOPIES AUX ASSOCIATIONS NON COMMUNALES	
Photocopie noir et blanc	0.06 €
Photocopie couleur	0.60 €

CANTINE rentrée 2024/2025		
4 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants : 56.00€/mois	3 enfants et + 53,00 €/mois
3 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants : 42.50€/mois	3 enfants et + : 40.00 €/mois
2 jours fixe/semaine	1 à 2 enfants : 28.50€/mois	3 enfants et + : 27.00 €/mois
Inscription occasionnelle		5.75 € par repas et par enfant

Tout repas non décommandé le jour même avant 9 h sera facturé.

Tout repas pris en dehors des jours fixes sera facturé 5.75 €.

Nombre de ml	Déballeurs hebdomadaires	Déballeurs occasionnels
3 ml	3.60 €	
4 ml	4.10 €	4.60 €
5ml	5.10 €	5.60 €
6ml	5.60 €	6.60 €

Acte rendu exécutoire
 après dépôt en Préfecture
 le
 et publication ou notification
 du

7 ml	6.60 €	7.70 €
8 ml	7.20 €	8.70 €
9 ml	8.20 €	9.70 €
10 ml	9.20 €	10.80 €
11 ml	10.30 €	11.80 €
12 ml	11.30 €	12.80 €
13 ml	12.30 €	13.90 €
14 ml	13.30 €	14.90 €
15 ml	14.40 €	15.90 €
16 ml	15.40 €	16.90 €
17 ml	16.40 €	18.00 €
18 ml	17.50 €	19.00 €
19 ml	18.50 €	20.00 €
20 ml	19.50 €	20.10 €
Gîte mensuel 4 personnes		422.00 €
Electricité		0.45 € / Kwh

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

Certifié exécutoire,

Le Maire,

François LEGRAS:



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
du